

Rapport d'activité *France Hydro Électricité* 2018

France **Hydro** *Electricité*

France Hydro Électricité
66, rue La Boétie, 75008 Paris
Tél. 01 56 59 91 24 Fax 01 56 59 91 23
francehydro@france-hydro-electricite.fr
www.france-hydro-electricite.fr

France **Hydro** *Electricité*

PRÉAMBULE

« *Les règles ont changé* » ... pourrait s'intituler 2018 !

D' un monde où les producteurs d'énergies renouvelables vivaient à l'abri des vicissitudes du client consommateur, de la concurrence, des cours du pétrole... nous évoluons progressivement sous l'impulsion de l'Europe vers un monde où la concurrence et le marché sont la règle, et dans lequel le consommateur devient un acteur de l'électricité à part entière.

Dans ce nouveau marché de l'énergie, le consommateur est plus averti sur les conséquences du dérèglement climatique et plus impliqué dans ses choix énergétiques. En trois ans en France, la demande d'électricité renouvelable a plus que doublé, et une majorité de français se dit prête à souscrire à une offre verte (61 % en 2018 – Baromètre énergie info 2018). Le consommateur, devenu consomm'acteur, prend conscience de la diversité des filières de production d'énergie et qu'il peut faire un choix, celui du circuit court en s'approvisionnant auprès des producteurs qu'il considère comme vertueux.

Les qualités de l'hydroélectricité n'ont jamais été autant en phase avec les attentes du consommateur : production de proximité, respect de la qualité de l'air (pas d'émission), de l'eau (pas de consommation), soutien à l'économie locale (à travers les taxes, redevances et emplois locaux). Fin 2018, Greenpeace publiait son classement des fournisseurs d'électricité verte : les trois fournisseurs jugés « vraiment verts » s'approvisionnent en électricité à plus de 95% renouvelable, exclusivement ou majoritairement chez les petites producteurs d'hydroélectricité.

Le développement des énergies renouvelables s'accompagne de contraintes plus strictes que la profession a commencé à expérimenter cette année : durcissement des conditions d'accès aux aides publiques, mise en œuvre de contrôles systématiques sur les centrales bénéficiant d'aides, audits financiers des installations...

2 C'est un fait acquis, le monde de demain sera dominé par les énergies renouvelables, l'hydroélectricité, le photovoltaïque et l'éolien en particulier. La trajectoire de développement de la filière hydroélectrique a été définie dans la feuille de route énergétique de la France pour les 10 ans à venir : sans être particulièrement ambitieuse, la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie maintient un objectif de développement de la filière et reconduit les appels d'offres.

Malgré cette politique incitative, le maintien et le développement de l'hydroélectricité reste un sujet entier du fait d'une mise en œuvre zélée de la continuité écologique... Après plusieurs années de rapports parlementaires, de moratoires émanant des acteurs de l'eau, de signalements des dérives de la politique de continuité écologique de la part des parlementaires, le Comité National de l'Eau s'est saisi du sujet et a travaillé sur un nouveau plan d'action « pour une mise en œuvre apaisée de la continuité écologique ». Nous restons circonspects sur l'impact qu'aura ce plan pour venir à bout des dérives constatées sur le terrain...

Dans ce monde qui change, les signaux sont globalement au vert pour la filière. Sans compter sur une production hydroélectrique en hausse significative en 2018, grâce à une hydrologie favorable, qui a regonflé le moral de la profession dans son entièreté. Plus que jamais, il revient à chacun d'entre nous de partager et transmettre tous les atouts de l'hydroélectricité pour que ce patrimoine énergétique perdure, comme il le fait depuis des décennies.

Christine Etchegoyhen
Présidente

SOMMAIRE

4 L'hydroélectricité, une énergie propre et renouvelable essentielle au mix énergétique

Le syndicat national de la petite hydroélectricité

Au service de nos adhérents

Au-delà des services, une mission essentielle : anticiper l'avenir

Un engagement responsable, des positions crédibles

Une éthique et des valeurs communes

Une organisation structurée

Les chiffres clés de la filière en 2018

13 2018 : un nouveau monde de l'énergie se met en place

Les conditions d'accès aux mesures de soutien se durcissent

Préparer l'avenir de la petite hydroélectricité

19 Vers une mise en œuvre apaisée de la continuité écologique

Le Comité National de l'Eau (CNE) au chevet de la continuité écologique

FIThydro : un projet européen d'évaluation des mesures de rétablissement de la continuité écologique

26 Réseau et système électrique

Comité de concertation avec les producteurs

Le Turpe 5 bis HTA/BT entre en vigueur le 1er août 2018

Grid Code : travaux sur la construction du code réseau européen

28 Sujets juridiques

France Hydro, lobbyiste de la petite hydroélectricité

30 France Hydro Electricité en actions

34 France Hydro Electricité et ses adhérents

Répondre à vos questions, écouter et s'enrichir de vos témoignages et expériences

Vous informer

Se rencontrer

41 Bilan et perspectives

44 Glossaire

L'hydroélectricité, une énergie propre et renouvelable essentielle au mix énergétique

4

Historiquement la première des énergies renouvelables, l'hydroélectricité a occupé une place prépondérante dans le paysage énergétique français en proposant une énergie souple et proche des lieux de consommation. Encore aujourd'hui, plus de 2200 petites centrales hydroélectriques utilisent la force de l'eau pour produire en moyenne 6 TWh d'électricité, soit l'équivalent d'un réacteur nucléaire.

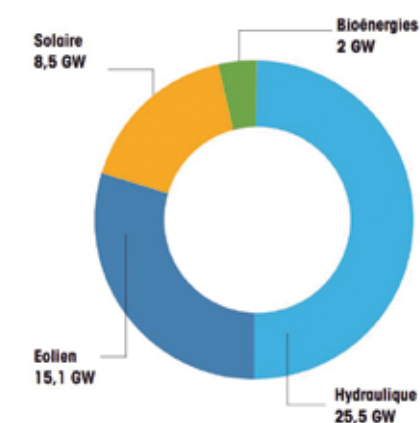
**Une énergie propre
qui ne consomme pas d'eau,
ne génère pas de gaz à effet de serre,
ni de rejets polluants**

Les centrales hydroélectriques prélèvent une partie de l'eau de la rivière, en respectant un débit minimum réservé nécessaire à la biodiversité de la rivière, utilisent la force de l'eau pour produire de l'électricité renouvelable, puis restitue intégralement l'eau en aval. L'eau n'est ni consommée, ni polluée et la production d'électricité ne génère pas de gaz à effet de serre.

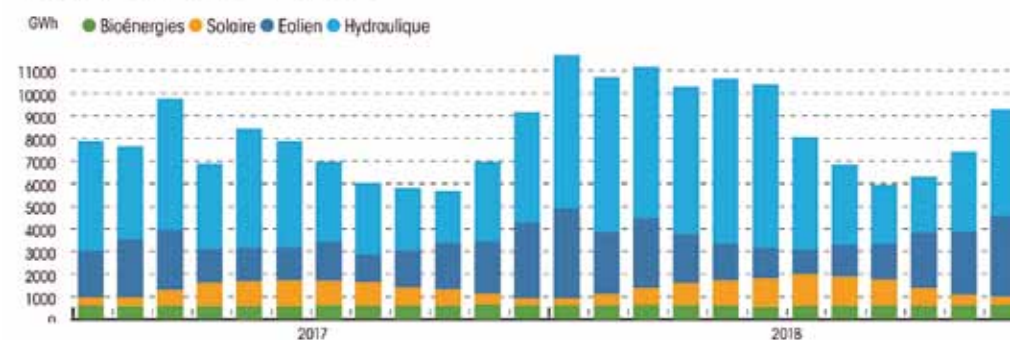
**Une énergie déterminante
dans l'atteinte des objectifs
de la Transition Energétique**

L'hydroélectricité contribue directement aux deux objectifs prioritaires du pays que sont la lutte contre le dérèglement climatique et la production d'énergies renouvelables. Elle permet une production d'électricité propre et renouvelable, répartie sur le territoire. Produite à proximité des lieux de consommation, elle contribue à alimenter en électricité les sites isolés et à limiter le transport d'énergie sur de longues distances, générateur de perte. A l'heure actuelle, l'hydroélectricité totalise un parc installé supérieur au reste de l'ensemble des autres énergies renouvelables réunies (éolien, solaire et bioénergies). Fondamentale à l'équilibre du réseau, elle permet d'accompagner le développement des énergies renouvelables, plus variables, pour atteindre les objectifs de la transition énergétique.

Parc renouvelable
au 31 décembre 2018



Production renouvelable mensuelle



5

Une source d'énergie en synergie avec les autres usages des rivières

Les petites centrales hydroélectriques sont aménagées pour concilier l'ensemble des usages de la rivière, qu'il s'agisse des activités de tourisme, de loisirs (sports nautiques, navigation, pêche, etc.), l'irrigation, etc., lorsqu'elles ne représentent pas un but de visite à part entière.

Une énergie renouvelable respectueuse des milieux naturels

L'hydroélectricité est un secteur d'excellence de l'industrie française dont le savoir-faire s'exporte depuis de nombreuses années, partout dans le monde. Les investissements en recherche et développement ont permis de développer des techniques de construction et des équipements permettant de réduire l'impact des petites centrales hydroélectriques sur l'environnement. La circulation des migrateurs, à la montaison comme à la dévalaison, et le transport des sédiments sont étudiés au cas par cas sur chaque ouvrage. En fonction de la faune locale, des aménagements spécifiques sont mis en œuvre sur les centrales : passes à poissons, à anguilles, à castor, etc. Un soin particulier est également apporté à l'insonorisation des bâtiments des centrales ainsi qu'à leur intégration paysagère.

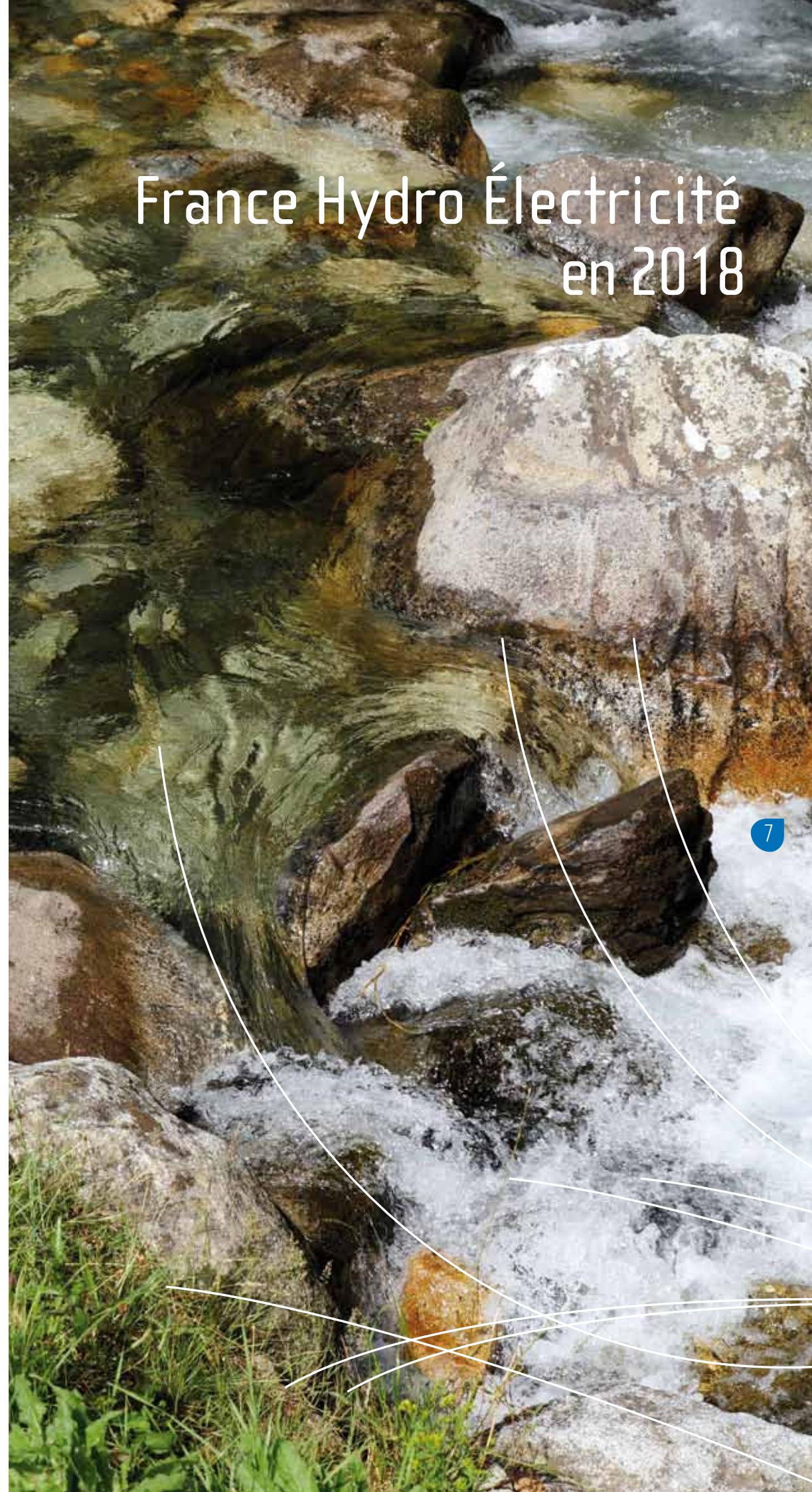
Par ailleurs, en cas d'étiage sévère (eaux très basses), comme en période de grandes eaux, les poissons viennent trouver refuge dans la tranquillité des biefs, barrages et autres canaux d'amenée. Au quotidien, ces retenues d'eau permettent aux poissons de se reposer, à l'abri des pêcheurs et autres prédateurs.

Préserver le patrimoine français et contribuer au dynamisme des territoires

A l'heure où les énergies fossiles s'épuisent, il est essentiel de préserver le potentiel de production hydroélectrique présent partout en France. Restaurer les petits aménagements hydrauliques et redonner un usage à des seuils en déshérence permet non seulement de perpétuer notre patrimoine, mais également de produire une électricité propre et répartie. Par ailleurs, la filière hydroélectrique contribue à l'activité et au développement économique des territoires en apportant un revenu régulier, souvent majeur à de petites communes et en soutenant l'activité industrielle et artisanale locale.



France Hydro Électricité en 2018



Le syndicat national de la petite hydroélectricité

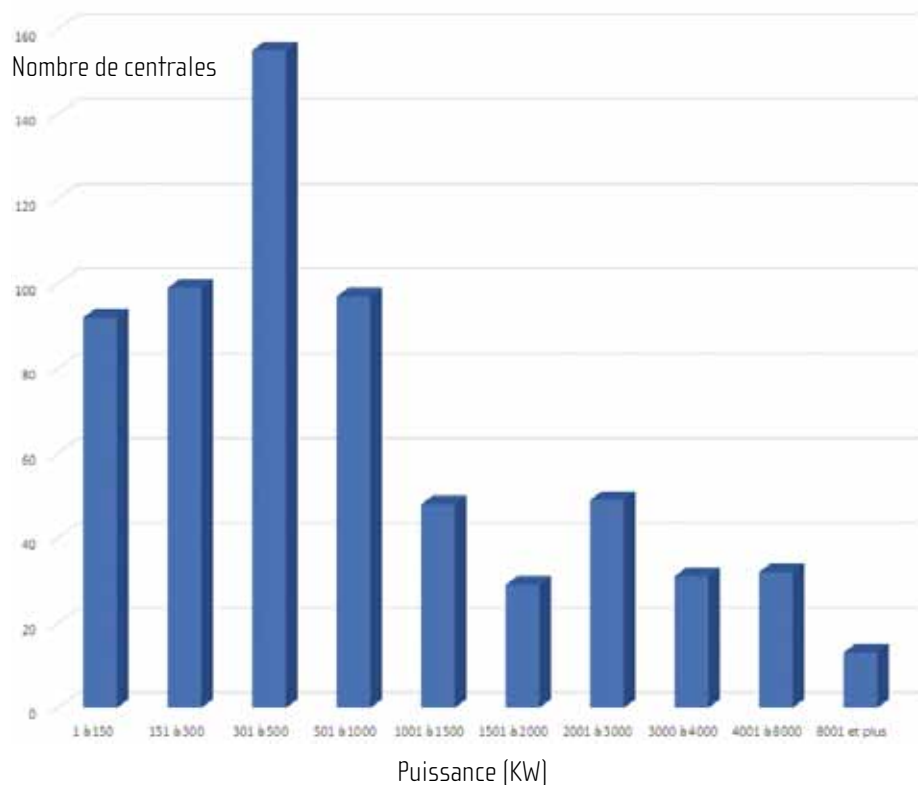
France Hydro Electricité est un syndicat national de défense et de promotion de la filière de petite hydroélectricité. Le syndicat fédère l'ensemble des acteurs de la filière de petite hydroélectricité.

- ◆ Fin 2018, France Hydro Électricité représentait **627 centrales** de moins de 12 MW réparties sur tout le territoire français.
- ◆ France Hydro Électricité compte également **163 adhérents professionnels** représentants de la diversité des secteurs d'activités concernés par l'hydroélectricité : prestataires de services, bureaux d'études, turbiniéristes, fournisseurs de matériels électriques et mécaniques, avocats, banquiers, agrégateurs, etc.
- ◆ Le syndicat peut également compter sur le soutien de la Caisse des Dépôts depuis 2009.

Répartition territoriale des centrales de nos adhérents



Répartition des centrales de nos adhérents par puissance



Au service de ses adhérents

En 2018, France Hydro Electricité s'est doté d'un nouvel outil de gestion de ses adhérents (CRM). Cette nouvelle base de données, plus complète et plus performante, est un outil à la disposition exclusive des permanents du syndicat pour servir au mieux nos adhérents. Le syndicat apporte à ses adhérents une information régulière et complète sur l'actualité et les enjeux de la filière. Principalement au moyen de ses lettres d'information bimestrielles « *Flash Infos* », de son site internet www.france-hydro-electricite.fr, partiellement en accès réservé, de sa revue de presse quotidienne et des événements organisés par le syndicat partout en France. Évènement majeur de la filière hydroélectrique, les **Rencontres France Hydro Electricité**, organisées par le syndicat, rassemblent chaque année plus de 450 acteurs de la filière (producteurs, fournisseurs et porteurs de projets) autour d'un programme de conférences et de 80 stands environ.



France Hydro s'appuie sur l'expertise de ses Administrateurs, de ses référents et de ses adhérents impliqués dans la vie du syndicat. Sans l'action quotidienne et la disponibilité des représentants de France Hydro Electricité, des délégués régionaux, des membres du bureau et du conseil d'administration dans les différentes instances, le syndicat ne pourrait plus assurer sa mission. Les adhérents ont bien entendu à leur disposition toute l'équipe des permanents :

- Jean-Marc Lévy, *délégué général*
- Xavier Casiot, *responsable système électrique et production*
- Cecile Bellot, *responsable environnement*
- Aurélie Dousset, *responsable de la communication*
- Nathalie Bironneau, *responsable des services généraux*

Ils peuvent, chacun suivant leurs compétences, répondre aux questions d'ordre technique, économique, juridique, administratif et aux besoins de communication.

En mars 2018, Cécile Bellot a rejoint l'équipe des permanents du syndicat en qualité de Responsable Environnement. Titulaire d'une licence de géologie et d'un master en hydrologie et hydrogéologie, elle vient renforcer l'expertise du syndicat sur les sujets eau, continuité écologique, biodiversité, etc.

- Bernard Kieffer, *référént juridique*
- Pierre Paris, *expert environnement **
- Ghislain Weisrock, *référént Europe et flexibilité/stockage*

*Mi-Mai 2018, Pierre Paris, qui accompagnait le syndicat sur les sujets environnementaux et scientifiques depuis deux ans, est décédé des suites d'une longue maladie. Connue et reconnu de nos interlocuteurs, il a contribué à asseoir la réputation du syndicat sur les sujets qu'il traitait.

Il arrive également que le syndicat fasse appel aux compétences de consultants externes, à l'instar du cabinet **ERF Conseil**, missionné en 2016 pour réactualiser les coûts de référence de la filière et sur lequel le syndicat s'appuie pour tenir cette étude à jour. En 2018, ERF Conseil a poursuivi sa mission d'accompagnement du

syndicat sur les sujets relatifs à l'économie de la filière, et notamment dans nos échanges avec la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE).

Le syndicat s'appuie également depuis quelques années sur l'expertise du **cabinet A350** pour sensibiliser les producteurs sur la santé et la sécurité au travail. Des articles thématiques ont été publiés dans chaque Flash Info de 2018.



Au-delà des services, une mission essentielle : anticiper l'avenir

Le syndicat a surtout la responsabilité de préparer et d'anticiper l'avenir de la filière de petite hydroélectricité, celui des producteurs et porteurs de projets comme celui de la filière industrielle. Son action dépasse le champ d'action individuel de chaque adhérent, aussi important soit-il.

Une vision à long terme

France Hydro Électricité s'inscrit dans une stratégie de long terme. Le syndicat analyse les opportunités de développement ainsi que les risques qui pèsent sur la filière, identifie l'origine et les motivations de ses détracteurs et tente d'y répondre seul ou en concertation avec ses partenaires que sont l'Union Française de l'Électricité (UFE) et le Syndicat des Énergies Renouvelables (SER).

La politique française découlant directement des décisions de l'Europe, depuis 2016, France Hydro adhère également au syndicat EREF (European Renewable Energies Federation) pour être moteur du lobbying européen relatif aux énergies renouvelables. C'est Ghislain Weisrock, Référént Europe du syndicat, qui représente France Hydro dans cette instance et y défend les intérêts de la filière.





Engagés pour l'avenir de la filière

France Hydro Electricité est pleinement impliquée à la fois dans les préoccupations des petits producteurs au quotidien et celles de la filière industrielle et tertiaire, mais également dans les réflexions du secteur sur le devenir de la petite hydroélectricité à moyen-long terme.

Pour défendre les intérêts de la filière, le syndicat rencontre régulièrement des parlementaires de tout horizon politique à Paris, ou dans leur circonscription. Ces rencontres sont l'occasion de sensibiliser nos élus à la valeur de l'hydroélectricité à l'échelle locale et de leur faire part des difficultés que rencontre la profession.

Le syndicat travaille également en coopération étroite avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la politique applicable à l'hydroélectricité : la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC) du Ministère de la transition écologique et solidaire, la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), EDF Obligation d'Achat, l'Agence Française de la Biodiversité (AFB), le Comité National de l'Eau (CNE), etc.

A l'échelle locale, nos représentants en Comité de Bassin s'impliquent et nous relaient les décisions prises dans les différents bassins hydrographiques. Le syndicat peut également s'appuyer sur l'investissement de ses délégués régionaux, ainsi sur les relais locaux que constituent les associations de producteurs : Alpes Hydro Association, l'Union des Producteurs d'électricité des pays du bassin de l'Adour (UPEA), Hydro BV et le Réveil des Moulins.

Un engagement responsable, des positions crédibles

France Hydro Électricité œuvre pour un développement de la petite hydroélectricité dans des conditions économiquement, techniquement et écologiquement soutenables. Aucun développement de la production hydraulique en France (et en Europe) n'est dorénavant envisageable sans prendre les mesures concertées et utiles à la protection de l'environnement et à la restauration des milieux aquatiques, et prenant en considération les contraintes de raccordement aux réseaux électriques. Son acceptabilité, et par là même sa réalité, sont à ce prix.

Nous militons pour qu'un juste équilibre soit trouvé afin que les exigences environnementales et leurs conséquences financières ne constituent pas un obstacle à la production hydroélectrique.

Une éthique et des valeurs communes

France Hydro Électricité et ses adhérents souhaitent porter et susciter un regard nouveau sur la profession de producteur d'hydroélectricité. Nous y parviendrons par le dialogue, la transparence et la concertation et en témoignant de notre professionnalisme. Malgré les difficultés inhérentes à toute concertation, la confrontation, le rapprochement des points de vue, l'acceptation et la gestion des contradictions restent les moyens les plus efficaces de défendre les intérêts de notre profession et de nos adhérents.

Un fonctionnement transparent validé lors de l'Assemblée Générale annuelle

En 2018, le Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois et le Bureau six fois. L'Assemblée Générale a renouvelé pour trois ans les mandats d'administrateurs de Gil Adisson (Pyren/CHCR), Hugues Albanel (Hydrowatt/Unit-e), Daniel Farges (Eurl Ecodor), Michel Carret (CNR), Dominique Blaise (Sté hydraulique des deux moulins et moulin Barlet) et Jean-Philippe Reiller (H4e) dont les mandats viennent à expiration en 2021.

Après la présentation des comptes par le trésorier (validés par le Conseil d'Administration), l'Assemblée Générale du 31 mai 2018 a arrêté à 84 359 € le solde créditeur du compte de résultat au 31 décembre 2017.

Une organisation structurée

Un conseil d'administration de 16 membres

En 2017, le Conseil d'Administration de France Hydro Electricité a accueilli un nouvel administrateur, Nicolas Flechon, en remplacement de Daniel Besson, GEG, suite à son départ en retraite.

Administrateurs membres du Bureau

Christine Etchegoyhen
FORCES MOTRICES DEGURMENCON
Présidente

Anne Pénalba
HYDRO C
Vice-Présidente

Hugues Albanel
HYDROWATT/ UNIT-E

Gil Arnaud
SHEMA ET FHYM

Daniel Besson GEG
puis
Nicolas Flechon GEG

Daniel Farges
EURL ECODOR
Trésorier

Michel Carret
ENGIE/CNR

Administrateurs

Gil Adisson
PYREN/CHCR

Dominique Blaise
STES HYDRAULIQUES DES 2 MOULINS
ET MOULIN BARLET

Christophe Boizard
CENTRALES SGI

Vincent Petillon
SHEM SA

Jérôme Dubois
SHEM SARL

Frédéric Jouval
EAL JOUVAL

Alexandre Laroque
ENERGIALYS

Jean-Philippe Reiller
H4e

Dominique Boisson
EREMA
Administrateur délégué

Un réseau de délégués et de représentants actifs en région

Délégués régionaux

André Dubois
Producteur
Auvergne

Vincent Ferry
Producteur
Auvergne

Paul Laurent
Producteur
Auvergne

Jean-François Rémy
Producteur
Grand Est

Représentants UFE en comité de bassin

Hugues Albanel
Seine-Normandie

Isabelle Jouval
Adour-Garonne

Jean-François Rémy
Rhin-Meuse

Dominique Blaise
Loire-Bretagne

Une équipe de permanents à l'écoute

Permanents

Jean-Marc Lévy
Délégué Général

Xavier Casiot
*Responsable système
électrique et production*

Cécile Bellot
*Responsable
environnement*

Aurélien Doussot
*Responsable
communication*

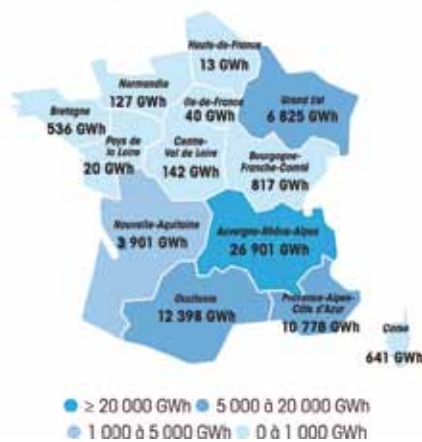
Nathalie Bironneau
*Responsable
des services généraux*

Nos référents

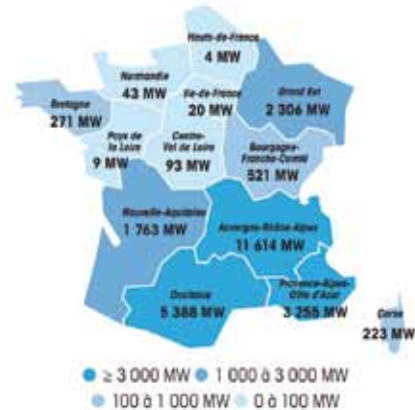
Bernard Kieffer
Référent juridique

Ghislain Weisrock
*Référent Europe
et sujets flexibilité/stockage*

Production hydraulique par région, en 2018



Puissance hydraulique raccordée par région au 31 décembre 2018



Source : Panorama de l'électricité renouvelable 2018

Les chiffres clés de la filière en 2018

- ◆ 25 510 MW de puissance installée
- ◆ 63,1 TWh produit en 2018 (* 68,3 TWh en incluant la part non renouvelable)
- ◆ 13,1 % de l'électricité consommée en 2018
- ◆ 11 590 emplois directs dans la filière fin 2017
- ◆ 3 100 millions d'euros de chiffre d'affaires dans la filière en 2017

Sources : Baromètre Observ'ER 2018
Panorama de l'électricité renouvelable 2018

Quels sont nos objectifs de développement

La production d'hydroélectricité s'exerce sous l'égide de différentes dispositions réglementaires fixées par l'Union Européenne qui visent notamment à porter à 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie de l'UE à l'horizon 2020.

En janvier 2008, lors de la signature du «paquet Energie Climat 2020» européen, la France avait établi sa feuille de route avec un objectif de 23 % d'énergies renouvelables dans la consommation du pays déclinée par filières : chaleur à 33 %, électricité à 27 % et transports à 10,5 %.

Plus ambitieuse, la loi de Transition Énergétique votée à l'été 2015 prévoit quant à elle de doubler la part des EnR dans le modèle énergétique français d'ici à 2030, soit à 32 % de la consommation énergétique, dont 40 % de la production d'électricité.

Le projet de programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) présenté fin 2015, qui décline de façon opérationnelle les orientations de la loi Transition Énergétique par filière d'EnR, a fixé à la filière hydroélectrique des objectifs de développement à horizon 2018 puis 2023. Sur la première période (2016/2018), le texte prévoit un parc stable par rapport à fin 2014 d'une puissance installée de 25 300 MW pour une production de 61 TWh (hors STEP). Sur la seconde période (2019/2023), la PPE vise une croissance entre 25 800 et 26 050 MW pour 63 à 64 TWh (hors STEP). Si ces objectifs marquent un réel recul par rapport à ceux fixés par la précédente programmation (+ 3GW à échéance 2020 par rapport à la puissance de fin 2006, soit 28 GW), ils sont néanmoins réalistes compte tenu des délais d'instruction des projets et aux nouvelles contraintes environnementales et des pertes de productible à compenser. Les ambitions à horizon 2023 correspondent globalement aux prévisions du syndicat.

En prévision de la révision de la PPE pour la période 2019/2023 et des nouveaux objectifs de développement pour la période 2024/2028, le Ministère a organisé fin 2017 plusieurs groupes de travail, par filières et par thématiques, visant à consulter l'ensemble des parties prenantes. France Hydro s'est investi dans différents groupes de travail pour défendre le potentiel de développement de la petite hydroélectricité tant par l'équipement de seuils existants que par la création de nouvelles centrales.

2018 :
un nouveau monde
de l'énergie se met en place

C'est pourquoi les travaux de préparation de la PPE ont mobilisé le syndicat (rédaction d'un cahier d'acteurs filière et d'un document propre au syndicat), ainsi que ses adhérents (Journées Portes Ouvertes des énergies renouvelables les 25 & 26 mai), tout au long de l'année pour mettre en lumière les qualités d'une énergie par trop discrète et faire valoir la nécessité de la préserver et de la développer. France

Car nous le constatons un peu plus chaque jour, un nouveau monde de l'énergie se met progressivement en place. Attendu qu'elles deviennent prédominantes dans le futur mix énergétique, les énergies renouvelables sont encadrées plus sévèrement : les conditions d'accès aux mécanismes de soutien se durcissent et des procédures de contrôle sont mises en place pour garantir un juste équilibre de ces mesures de soutien. Jusqu'alors préservée des vicissitudes du marché, l'hydroélectricité se confronte peu à peu aux réalités de la concurrence.

Dans ce nouveau monde vers lequel nous évoluons, chaque citoyen devient un acteur du système électrique, les consommateurs deviennent des consomm'acteurs. Heureusement, dans cette réalité, l'hydroélectricité a toutes les qualités recherchées : énergies propre, renouvelable, durable et de proximité. Atouts désormais valorisés par les Garanties d'Origine, dont le marché se structure et qui intègre désormais les centrales bénéficiant de mesures de soutien.



Conséquence d'un défaut d'engagement politique, d'un manque de visibilité à moyen-long terme et d'un arbitrage réglementaire plus favorable à la continuité écologique qu'à la production d'énergie renouvelable, le parc hydroélectrique va en déclinant : -7 MW entre 2017 et 2018. C'est pourquoi la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE), qui fixe les objectifs de développement de chaque filière d'énergie pour les 10 ans à venir, était une échéance de la plus grande importance. Elle témoigne de l'engagement du Gouvernement à poursuivre le développement de l'hydroélectricité, et sous quelles conditions.



Les conditions d'accès aux mesures de soutien se durcissent

Le contrôle des installations hydroélectriques mis en œuvre

A compter de 2018, les producteurs qui souhaitent bénéficier d'un contrat d'obligation d'achat ou de complément de rémunération doivent désormais présenter une attestation de conformité de leur centrale [décret « contrôle » de décembre 2016 précisé par l'arrêté du 02/11/2017].

A partir de 2017, un groupe de travail, constitué des organismes de contrôles habilités, a travaillé sur l'élaboration du référentiel de contrôle des centrales hydroélectriques. Initialement prévu pour début 2018, le référentiel a finalement été publié au cours de l'été. France Hydro a suivi la mise en œuvre de cette nouvelle procédure de contrôle, ainsi que la rédaction du référentiel, afin de s'assurer qu'il n'ajoute rien à la réglementation en vigueur et qu'il ne puisse pas être interprété au détriment du producteur. Le syndicat est notamment intervenu pour que soient exonérées les centrales de puissance inférieure à 100 kW et pour que soit désigné un médiateur cas de divergence d'appréciation entre le producteur et le certificateur. Dans l'attente de la mise en œuvre des contrôles qui a connu plusieurs mois de retard, France Hydro a également négocié avec le Ministère et EDF Obligation d'Achat les modalités d'obtention d'un contrat d'achat ou de complément de rémunération au cours de la période transitoire. Invitée à intervenir dans le cadre des Rencontres France Hydro Electricité 2018 à Arles, la fédération des organismes de contrôle a renseigné les producteurs sur la mise en œuvre de ces contrôles.

Le référentiel de contrôle a été publié au cours de l'été et les premiers contrôles ont ainsi pu démarrer au second semestre. Initialement au nombre de 4, les organismes habilités à contrôler les installations et émettre les attestations de conformité étaient au nombre de 6 fin 2018.

ALPES
CONTRÔLES

apave



DEKRA

Groupe
Qualiconsult



Une première vague d'audits sur les centrales hydroélectriques

La loi de Transition Energétique (2015) habilite désormais la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) à réaliser des audits des installations hydroélectriques de puissance supérieure à 100 kW bénéficiant d'un contrat d'obligation d'achat ou de complément de rémunération. Ces audits, visant à connaître les détails des coûts et recettes des centrales, doivent permettre à la CRE de veiller au juste équilibre des mesures de soutien aux filières d'énergies renouvelables.

Fin 2017, France Hydro avait été consulté par la CRE sur les modalités de déploiement d'une première vague d'audits auprès d'un échantillon de 96 centrales hydroélectriques, avant la systématisation de la procédure en 2019. Le syndicat avait négocié pour que soit allégée la procédure de contrôle et demandé à limiter les pièces à fournir au strict minimum afin de garantir le secret des affaires.

Lancé en janvier 2018 sans tenir compte de nos recommandations, cet audit a conduit le syndicat à formuler à la CRE une demande de recours gracieux, cosignée par la fédération EAF. Ce recours visait à réduire l'ampleur de l'audit, corriger un certain nombre d'erreurs relevées dans le formulaire et obtenir un délai supplémentaire pour permettre aux producteurs d'y répondre. Le 1^{er} février, la CRE nous informait avoir suspendu ces audits et nous proposait d'y travailler de nouveau de concert. A l'issue de deux réunions de travail, nous avons obtenu gain de cause sur certains points et un allègement partiel des audits pour lesquels une nouvelle échéance a été fixée à fin Mai.

Les délibérations de la CRE sur cette première vague d'audits sont attendues pour le premier trimestre 2019. Cependant, les premiers retours concernant le volume des réponses et la complétude des pièces fournies par les producteurs dans le cadre de ce premier audit laissent à penser que l'interprétation des données recueillies sera difficile. Très attendues, ces conclusions devraient conditionner la mise en œuvre, à partir de 2019, des audits annuels de l'ensemble du parc hydroélectrique, ainsi que le niveau de tarif du contrat rénovation pour les centrales entre 1 et 4,5 MW.

La CRE en voyage découverte de l'hydroélectricité dans les Alpes

Dans le cadre de nos échanges avec la Commission de Régulation de l'Energie sur les audits, nous avons invité nos interlocuteurs à venir sur le terrain visiter quelques centrales pour mieux comprendre les spécificités de notre filière.

Fin novembre, nous avons organisé un déplacement de deux journées dans les Alpes pour leur permettre de rencontrer des exploitants de centrales, situées entre Grenoble et Saint-Jean de Maurienne, et à visiter leurs installations. L'objectif était de leur montrer la diversité des centrales hydroélectriques, des typologies de producteurs, des technologies, des contraintes et des organisations. Ils sont venus à cinq personnes et ont ainsi visité sept centrales hydroélectriques de configurations différentes, hautes chutes et basses chutes, neuves ou rénovées, de 300 kW à 2,5 MW.



Préparer l'avenir de la petite hydroélectricité

La Négociateur les futures conditions de soutien à la filière

En 2015, France Hydro avait initié une étude sur les coûts de la filière de 2009 à 2013 qui avait servi de socle à nos négociations des tarifs du contrat d'obligation d'achat H16 avec le Ministère et la Commission de Régulation de l'Energie (CRE). En 2017, sur la base de cette même étude, nous avons pu proposer une structure tarifaire pour la rénovation des centrales de puissance supérieure à 1 MW, sur la base des coûts de 2014 et 2015, en vue du prochain contrat rénovation. Fin 2018, l'intérêt de la CRE pour notre étude reste entier, notamment au regard des difficultés qu'ils rencontrent dans la mise en œuvre de leur audit du parc hydroélectrique.

A leur demande, nous avons donc présenté notre base des coûts de la filière, enrichie des comptabilités 2016 des centrales de notre échantillon. Globalement, l'étude révèle une hausse globale des coûts complets de la filière de 3% par an, plus marquée sur les centrales de haute chute. Ces résultats étayeront nos négociations du tarif rénovation et lors de la révision des tarifs du contrat H16 en 2019.

Appel d'offres hydro : une première période réussie

A l'issue d'un premier appel à projets lancé en 2016 visant à développer la petite hydroélectricité, Ségolène Royal, Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, annonçait en avril 2017 un premier appel d'offres pluriannuel pour la filière hydroélectrique. Echelonné sur trois périodes de 2017 à 2019, cet appel d'offres vise à développer 105 MW de nouvelles installations d'une puissance supérieure ou égale à 1 MW.

Les résultats de la première période d'appel d'offres ont été annoncés le 24 août 2018 par Nicolas Hulot, Ministre de la Transition écologique et solidaire. L'objectif visé de 35 MW de développement de nouveaux projets a été largement atteint avec 14 lauréats pour une puissance totale de 36,9 MW. Le Ministre s'est félicité de ces résultats et a souligné que « cet appel d'offres est la preuve que l'hydroélectricité peut concilier compétitivité économique et respect de l'environnement. Il conforte la première place de la filière comme source de production d'électricité renouvelable ».

Les projets retenus se partagent entre :

- Sites neufs :
10 projets retenus pour 28,033 MW
- Equipement de seuils existants :
4 projets retenus pour 8,85 MW

Le prix moyen des projets retenus s'élève à 89,6€ du MWh (83€ en sites neufs). Les critères de notation étaient le prix (70%) et la qualité environnementale (30%).

Grande gagnante de l'appel d'offres, la région Auvergne-Rhône-Alpes centralise 72% des dossiers retenus (en puissance) et accueillera sur son territoire 9 des 14 projets lauréats, pour 24,78 MW de nouvelle puissance.

La deuxième période de candidature à l'appel d'offres, également pour un objectif visé de 35 MW, court jusqu'au 31 janvier 2019.

Programmation Pluriannuelle de l'Energie 2019/2028



Publiée en 2015, la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) en cours fixe les objectifs de développement des filières de production d'énergies renouvelables sur deux périodes : 2016/2018 et 2019/2023, avec une révision planifiée à l'issue de la première période.

Cette échéance de révision de la PPE pour les 10 ans à venir était particulièrement déterminante pour notre filière, compte tenu des objectifs nuls de développement fixés à l'hydroélectricité sur la première période (+0% à horizon 2018 sur la base du parc de 2014) et minimales sur la seconde (+2 à 3% à horizon 2023). France Hydro Electricité a travaillé conjointement avec le Syndicat des Energies Renouvelables et l'Union Française de l'Electricité afin de fixer des objectifs réalistes de développement de la filière et les recommandations pour les concrétiser : la profession avait déterminé un potentiel de développement à horizon 2030 de +1,7 GW (base 2018).

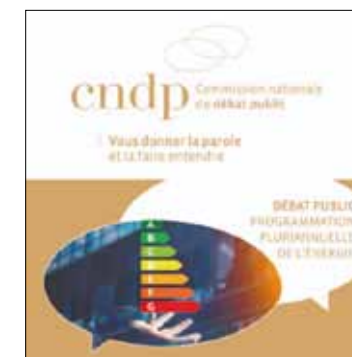
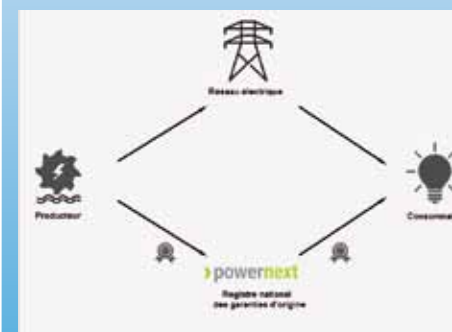
Initiés en 2017, les travaux de révision de la PPE ont suivi leur cours tout au long de 2018. Une longue période de consultation publique s'est déroulée du 19 mars au 30 juin pour permettre au grand public de comprendre les enjeux liés à cette PPE pour les 10 ans à venir et pouvoir exprimer son avis.

Dynamiser le marché des garanties d'origine

Une garantie d'origine est un document électronique certifiant l'origine de l'électricité fournie par une unité de production renouvelable. Elle garantit aux consommateurs entière transparence sur l'origine de l'électricité consommée.

Jusqu'alors exclues du marché des garanties d'origine, les installations hydroélectriques d'une puissance supérieure à 100 kW bénéficiant d'un contrat d'obligation d'achat ou du complément de rémunération ont l'obligation, à compter de janvier 2019, de s'inscrire sur le registre des garanties d'origine (décret du 05.04.18).

Les producteurs inscrivent leurs unités de production pour le compte de l'Etat et ne bénéficient pas du produit de la vente de leurs garanties d'origine : seuls en bénéficient les producteurs dont la production est vendue sur le marché, non bénéficiaires d'aides d'Etat. Le syndicat a sensibilisé ses adhérents producteurs à cette nouvelle obligation qui leur incombe lors de ses réunions régionales et dans ses Flash Infos.



Objectifs de développement de l'hydroélectricité (PPE)

Hydroélectricité	2018	2023	2028	% de hausse 2023/2028
Puissance installée	25,5 GW	25,7 GW	26,4 à 26,7 GW (+0,9 à +1,2 GW)	+2,7 à 3,9 %

« L'électricité produite en France demain sera en quelque sorte la fille de l'air, du soleil et je n'oublie pas l'eau puisque nous maintiendrons notre production d'énergie hydraulique en la renforçant partout où cela est encore possible. Cette énergie hydraulique est une force de nos territoires et une force de notre production d'électricité à bas coût et à faible émission. »

Extrait du discours d'Emmanuel Macron
le 27.11.18 (20')



Pour argumenter en faveur de l'hydroélectricité et faire valoir ses qualités lors de cette période de débat public, le syndicat a contribué au cahier d'acteur du Syndicat des Energies Renouvelable intitulé « l'hydroélectricité, une énergie adaptée à son temps et aux territoires ». France Hydro a également alimenté le débat en publiant son point de vue intitulé « La petite hydroélectricité, un fort potentiel au service de la transition énergétique » et en participant à un débat télévisé sur l'hydroélectricité. Organisé par la Commission nationale du débat public, Christine Etchegoyhen, Présidente de France Hydro Electricité, a participé à ce débat qui réunissait Marie Noelle Battistel, députée de l'Isère, Yves Giraud, directeur de la division hydraulique EDF et Jacques Pulou, FNE.



Après trois mois de débat public, la Commission National du Débat Public a publié les résultats de la consultation : le bilan pour la filière est très positif. 52% des personnes interrogées sont favorables pour accélérer les efforts pour développer l'hydroélectricité, loin devant les autres énergies.

Le 27 novembre, le Gouvernement présentait les grandes lignes de la PPE et sa stratégie

bas carbone. L'objectif fixé à l'hydroélectricité à horizon 2023 est quasi nul : à cet horizon de temps, et compte tenu des délais nécessaires pour développer des projets, il s'agit essentiellement de lutter contre l'érosion du productible, notamment au regard des exigences environnementales.

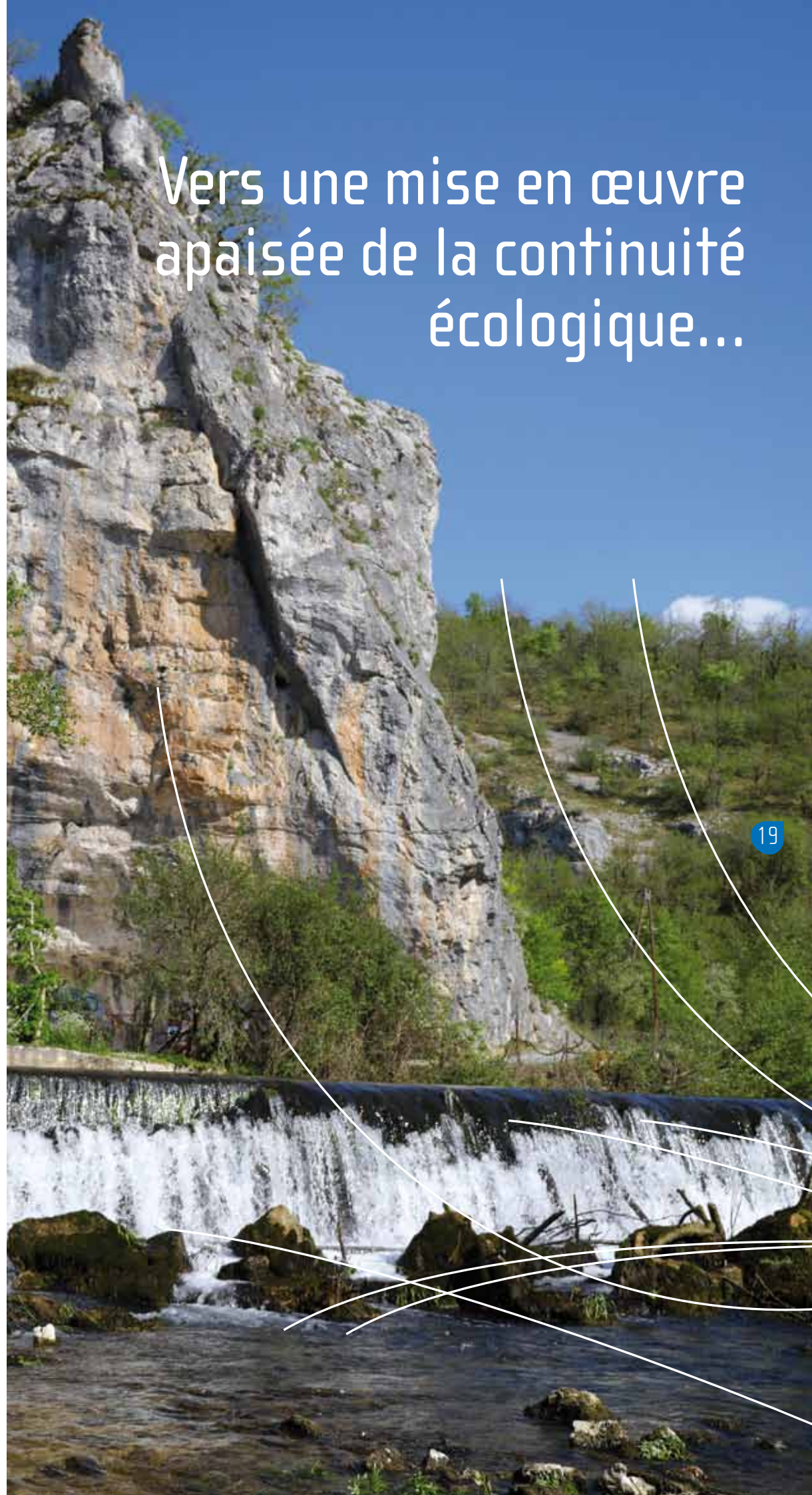
L'objectif de développement à horizon 2028 prévoit +0,9 à +1,2 GW supplémentaires. S'il reste en deçà du potentiel identifié par la profession (+1,7 GW), il tient compte des capacités de production et prend en considération le temps d'instruction des dossiers et la réalisation des projets.

Journées Portes Ouvertes des énergies Renouvelables

Dans le cadre du débat public sur la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie, le Syndicat des Energies Renouvelables a organisé les 25 et 26 mai deux journées portes ouvertes des installations de production d'énergies renouvelables sur l'ensemble du territoire. Les adhérents de France Hydro Electricité se sont mobilisés en nombre pour ouvrir les portes de leurs centrales au grand public : sur les 140 sites ouverts aux visites, plus du tiers étaient des centrales hydroélectriques.



Vers une mise en œuvre apaisée de la continuité écologique...





Les sujets environnementaux étant de plus en plus prégnants d'année en année, France Hydro Electricité a recruté une responsable environnement qui a rejoint l'équipe des permanents, au siège à Paris, en Mars 2018. Cette année a également été marquée par la disparition de M. Pierre Paris, qui accompagnait le syndicat et ses adhérents en qualité d'expert environnement depuis deux ans. Après plusieurs années de débat soutenu sur la continuité écologique, de rapports parlementaires à charge, d'initiatives locales visant à alerter le Gouvernement sur les dérives de la politique de l'eau... le Comité National de l'Eau s'est finalement saisi du sujet mi 2017, à la demande des hydroélectriciens. Instance de débats d'orientation préalables à la définition de la politique de l'eau, le CNE a, dans un premier temps, constitué un groupe de travail dédié à la continuité écologique, dans le but de faire évoluer sa mise en œuvre sur le terrain. Le Gouvernement et le Ministère ayant fondé beaucoup d'espoir sur les travaux du CNE pour apaiser les oppositions, le syndicat s'y est investi pour infléchir les résultats en faveur de la filière. Après plusieurs mois de débat, le CNE a rendu ses conclusions et travaille, encore en 2019, aux modalités de mise en œuvre du plan d'action. Parallèlement, tout au long de l'année les agences de l'eau ont travaillé à la préparation de leur 11^{ème} programme d'intervention, visant à planifier leurs actions et budgets sur la période 2019/2024. Le syndicat a suivi ces travaux et plaidé pour le maintien des subventions pour la mise en œuvre de la continuité écologique sur les centrales. S'inscrivant dans un contexte global de restriction budgétaire, ces 11^{èmes} programmes sont globalement moins favorables que le précédent.

Le Comité National de l'Eau (CNE) au chevet de la continuité écologique

Constitution d'un groupe de travail dédié

Pour tenter de concilier les attentes de différentes parties prenantes, le Comité National de l'Eau a mandaté en mai 2017 un groupe de travail sur la continuité écologique des cours d'eau, ouvert aux différentes parties prenantes. France Hydro Electricité y était représenté par l'intermédiaire de l'Union Française de l'Electricité.

Ce groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises tout au long du premier semestre 2018, permettant aux instances représentées d'exprimer leur point de vue : la Direction Générale de l'Energie et du Climat (DGEC) du Ministère s'y est notamment exprimée. Rappelant les multiples atouts de l'hydroélectricité, la DGEC a également exposé ses priorités pour la filière et les objectifs de développement pour la petite et la grande hydroélectricité.

Un nouveau Plan d'action de restauration de la continuité écologique

A l'issue d'un an de mandat sur le sujet, le 20 juin 2018, le Comité National de l'Eau a rendu un avis favorable au plan d'action « pour une mise en œuvre apaisée de la continuité écologique sur le terrain » proposé par le groupe de travail.

Ce nouveau plan se compose de 7 actions assorties de livrables pilotés par la Direction de l'eau et de la biodiversité du Ministère :

- Action 1 - Prioriser de façon homogène dans les bassins les actions de restauration de la continuité écologique au profit du bon état des cours d'eau et de la reconquête de la biodiversité ;
- Action 2 - Améliorer la coordination et les relations entre services et opérateurs de l'Etat en vue d'une meilleure conciliation des enjeux (environnementaux, changement climatique, économiques, énergétiques, culturels, bien-être et qualité de vie, sportifs...);
- Action 3 - Accompagner la mise en œuvre des projets par la maîtrise d'ouvrage publique locale ;

- Action 4 - Faciliter la mise en œuvre de solutions proportionnées au diagnostic réalisé et économiquement réalistes ;
- Action 5 - Conforter les outils financiers pour les collectivités, et les propriétaires et exploitants (notamment les plus modestes) et une fiscalité favorable à la restauration de la continuité et à la préservation du patrimoine ;
- Action 6 - Renforcer la connaissance des spécificités des moulins et rationaliser leur remise en exploitation éventuelle ;
- Action 7 - Transmettre la connaissance scientifique et les solutions techniques efficaces et durables.

A l'automne, le groupe de travail du CNE a poursuivi ses travaux afin de décliner concrètement les critères de priorisation du plan d'action et les actions à mener. Une circulaire aux Préfets était notamment en cours de rédaction, fin 2018, visant à donner de nouvelles lignes directrices nationales, adaptables au contexte local, pour l'établissement du programme de priorisation des interventions sur les ouvrages.

Vers une évaluation de l'impact économique de la mise en œuvre de la continuité écologique

Cheval de bataille du syndicat, le nouveau plan d'action prévoit notamment une meilleure prise en compte des éléments d'analyse économique des projets dans la mise en œuvre de la politique de restauration de la continuité écologique. A ce titre, le CNE a travaillé sur un

indicateur permettant de mettre en balance l'ensemble des paramètres d'aides à la décision (environnement, énergie, économie...) afin d'opter pour la meilleure solution. Ce point de priorisation est déterminant, tant nous avons pu constater ces dernières années les dérives économiques d'un grand nombre de chantiers environnementaux. France Hydro s'est donc investi dans les travaux de réflexion visant à définir cet indicateur, en prenant en considération les paramètres économiques les plus pertinents pour les petits producteurs. Le syndicat reste mobilisé sur ce chantier qui reste ouvert en 2019.



Le Directeur de l'Agence Française de la Biodiversité en visite sur les centrales hydro du Sud-Ouest

En visite de terrain avec ses agents locaux, le Directeur de l'Agence Française de la Biodiversité, M. Christophe Aubel, s'est rendu fin août sur la centrale de Charritte-de-Bas (64). Reçu par Christine Etchegoyhen, Présidente de France Hydro, et Cécile Bellot, Responsable Environnement, M. Aubel a pris le temps d'échanger sur les difficultés rencontrées par la filière.

Lors de ce rendez-vous informel, Christine Etchegoyhen a beaucoup insisté sur les coûts, les pertes de production, les contraintes de chantiers puis d'exploitation engendrées par ces nouveaux aménagements, à l'appui de l'exemple de la centrale de Charritte, et sur la nécessité d'un partage des connaissances et des retours d'expériences.

Cette rencontre a été suivie d'un rendez-vous plus formel, à Paris, en octobre 2018.



FITHydro : un projet européen d'évaluation des mesures de rétablissement de la continuité écologique



FITHydro (pour Fishfriendly Innovative Technologies for Hydropower) est un projet européen de recherche et d'innovation pour une hydroélectricité ichtyo compatible. Lancé en novembre 2016 pour une durée de 4 ans, il associe 26 partenaires parmi lesquels l'institut Pprime du CNRS de Poitiers et l'Agence Française de la Biodiversité (AFB) pour la France.

A la demande des responsables du projet, France Hydro Electricité est intervenu lors d'une réunion de suivi et d'avancement organisée en France les 24 et 25 janvier 2018 : Christine Etchegoyhen y a témoigné de la vision des producteurs sur la mise en œuvre de la continuité écologique sur leurs centrales. Poursuivant ses travaux, FITHydro a mis en ligne au début de l'été un questionnaire visant à dresser, à l'échelle européenne, un panorama des différents types de mesures mises en œuvre pour la continuité écologique, leur efficacité et leurs coûts. L'objectif affiché, à terme, étant de développer un outil d'aide à la décision pour le choix de solutions existantes et innovatives dans l'exploitation des centrales hydroélectriques.

Y voyant un moyen de dénoncer, au-delà de nos vecteurs habituels, le coût excessif de la mise en œuvre de la continuité écologique, France Hydro s'est associé à cette démarche en incitant ses adhérents à répondre à ce questionnaire au cours de l'été.

Exonérer les passes à poissons de taxe foncière



Quasi systématiquement, la mise en œuvre de la continuité écologique sur les centrales hydroélectriques consiste, entre autres choses, à créer ou modifier une, voire plusieurs, passes à poissons et à installer un plan de grilles fines.

Or, ces aménagements sont de lourdes conséquences sur le long terme pour les producteurs. Non seulement ils peuvent conduire à des pertes de productible de 5 à plus de 8%, ils génèrent des coûts supplémentaires pour leur maintenance et leur entretien et, enfin, ils impactent significativement l'imposition foncière des centrales qui peut être multipliée jusqu'à 4 fois, du fait de l'emprise des passes à poissons réalisées en béton et des larges plans de grilles.

C'est pourquoi, depuis plusieurs années, France Hydro Electricité cherche à faire exonérer de taxe foncière « les parties d'une installation hydroélectrique destinées à la préservation de la biodiversité et de la continuité écologique » afin d'éviter aux producteurs une triple peine. Le syndicat porte cet amendement au projet de loi de finance depuis 2016. En 2018, alors que le cabinet du Ministre et la Direction Générale de l'Energie et du Climat (DGEC) y étaient favorables, le rapporteur du projet de Loi de



Finance, M. Joël Giraud, avait émis un avis très défavorable motivé par la crainte que cette exonération soit obligatoire et non compensée pour les collectivités qui en sont bénéficiaires.

Fort de notre échec et soucieux de défendre notre démarche, nous avons rencontré M. Joël Giraud au cours de l'été 2018, très en amont de l'étude du projet de Loi de Finance 2019. Nous lui avons présenté notre amendement dans le détail, ainsi que les mesures de compensation proposées. Convaincu de légitimité de notre demande, M. Giraud a soutenu notre amendement en Commission des finances, fin 2018. Ainsi, face à l'opposition d'autres députés, qui refusaient tout projet de réduction des financements des territoires, M. Giraud a proposé de réécrire l'amendement pour rendre facultative cette exonération, sur délibération des collectivités elles-mêmes. La Loi de Finance 2019, adoptée le 20 décembre 2018, prévoit donc la possibilité pour les collectivités territoriales d'exonérer, par délibération spécifique, les équipements environnementaux d'une centrale hydroélectrique. Il s'agit pour le syndicat d'un demi succès, mais succès malgré tout, grâce au soutien de M. Giraud qui a su entendre nos arguments.



L'Observatoire de la Continuité Ecologique remet sa demande de moratoire à N. Hulot

En 2016, l'Observatoire de la Continuité Ecologique (OCE) initiait une campagne de demande de moratoire de la continuité écologique auprès des élus, associations et personnalités du monde économique, technique et scientifique. Cette démarche visait à informer les élus locaux et les parlementaires sur une posture dogmatique et manichéenne de l'eau, qui ne répond pas aux enjeux environnementaux :

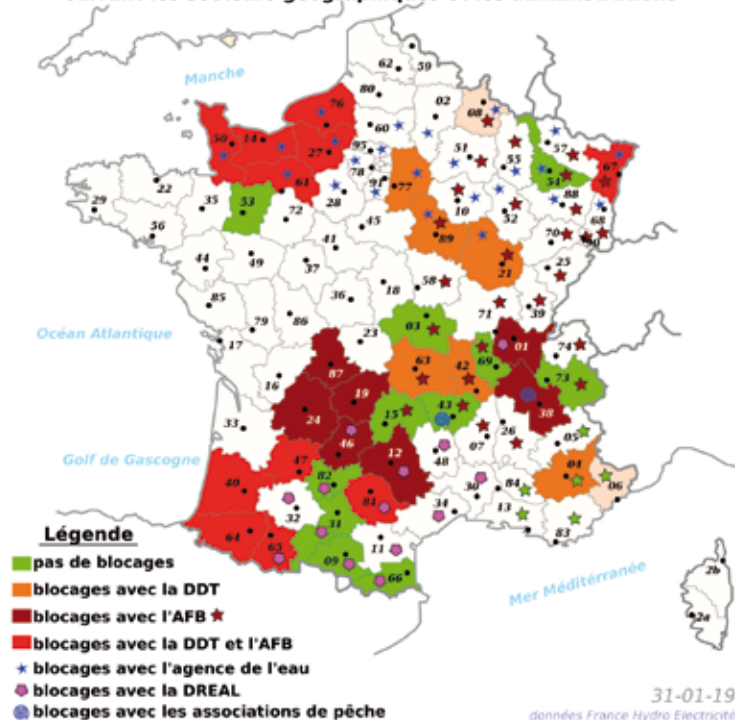
L'initiative lancée en 2016 par 12 partenaires, dont France Hydro Electricité, et coordonnée par l'Observatoire de la continuité écologique (OCE) a permis de rassembler les signatures de :

- 1392 élus, dont 36 parlementaires
- 514 personnalités
- 349 associations représentant 110 000 adhérents directs

La demande officielle d'un moratoire de la politique de restauration de la continuité écologique a été remise le 13 janvier 2018 à Nicolas Hulot, Ministre de la Transition écologique et solidaire.



Cartographie des points de blocages mettant en évidence une déclinaison différenciée de la politique de continuité écologique suivant les secteurs géographiques et les administrations



Cartographie des blocages administratifs au développement de l'hydroélectricité

A l'appui des retours d'expérience de nos adhérents, France Hydro Electricité a initié une cartographie des blocages rencontrés dans l'instruction des dossiers. Ce recensement a permis au syndicat de disposer d'éléments tangibles à présenter à nos interlocuteurs au Gouvernement, au Ministère, et à l'Agence Française de la Biodiversité (AFB) lorsque nous les avons rencontrés pour évoquer les difficultés rencontrées par la filière. Cela a également permis de démontrer concrètement que l'hydroélectricité est globalement bien considérée sur le territoire et que les difficultés rencontrées par les producteurs sont très concentrées, et entre les mains d'un petit contingent d'agents de l'Etat.



Le 11^{ème} Programme des agences de l'eau en préparation



Près de deux ans de préparation auront été nécessaires pour élaborer les 11^{èmes} Programmes des agences de l'eau pour la période 2019/2024, dans un contexte global de maîtrise des dépenses publiques. Revus à la baisse, en application de la Loi de Finance 2018, les budgets des agences de l'eau seront à l'avenir marqués par un prélèvement moyen de 20 % de l'Etat, de l'AFB et de l'ONCFS.

La dernière année du 10^{ème} Programme des agences de l'eau et la préparation du 11^{ème} Programme se sont donc déroulés dans un contexte de resserrement des budgets d'intervention, laissant craindre une baisse du niveau des subventions pour la mise en œuvre de la continuité écologique. C'est pourquoi, pendant l'été, le syndicat a écrit aux Directeurs des agences de l'eau pour les alerter sur les conséquences qu'aurait une baisse des subventions dans le processus de mise en conformité environnementale des ouvrages. Nous y appelions également de nos vœux un retour d'expérience à grande échelle des solutions techniques mises en œuvre, dans l'optique de vérifier l'efficacité des solutions techniques financées, d'en affiner la mise en œuvre et de veiller au respect de l'équilibre entre production d'énergie renouvelable et qualité des



milieux aquatiques. Force est de constater que les contraintes budgétaires auront eu raison de nos arguments dans la majorité des bassins. Fin 2018, les Comités de bassin et les conseils d'administration des agences de l'eau ont tous adopté les 11^{èmes} Programmes. Globalement, dans l'ensemble des bassins, les niveaux de subventions pour les opérations de mise en œuvre de la continuité écologique ont été malheureusement revus à la baisse ou soumis à des conditions plus strictes : limitation des aides à certains travaux, différenciation des taux pour les projets hors zone d'action prioritaires (liste 2, grands migrateurs), abandon des opérations coordonnées, etc.

Bassins	Date d'adoption du programme	Budget d'intervention sur 6 ans
Adour Garonne	19 septembre 2018	1,5 milliards d'euros
Artois Picardie	5 octobre 2018	1,114 milliards d'euros
Corse	24 septembre 2018	75 millions d'euros
Loire Bretagne	4 octobre 2018	2,27 milliards d'euros
Seine Normandie	9 octobre 2018	3,84 milliards d'euros
Rhin Meuse	12 octobre 2018	près de 1 milliard d'euros
Rhône Méditerranée	21 septembre 2018	2,525 milliards d'euros

Réseau et système électrique

26

Comité de concertation avec les producteurs

Plus de dix ans après l'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz, au 1^{er} juillet 2007, le comité de concertation entre les producteurs d'électricité auquel France Hydro Electricité participe travaille sur de nombreux sujets. En 2018, le comité s'est réuni à trois reprises : Xavier Casiot y a représenté le syndicat et les producteurs.

> Mise à jour de la documentation Technique de Référence (DTR Producteurs).

> Accès des données de production et de consommation sur le réseau géré par Enedis pour alimenter l'Open Data.

> Autoconsommation collective : Enedis travaille pour rendre cette disposition réglementaire applicable dans des conditions techniques satisfaisantes. Des opérations devraient voir le jour prochainement, elles devraient intégrer le TURPE dit « autoconsommation ».

> Portails raccords dématérialisation et simplification des procédures pour les petits producteurs. Le site Internet d'Enedis est désormais très riche en information et plus interactif pour simplifier les relations avec les producteurs (demande de raccordement possible en ligne pour les petites puissances).

> Evolution des solutions de télécommunication utiles aux installations de production : avec la fin programmée des liaisons RTC, Enedis met à jour ses dispositifs afin de les rendre compatibles avec les liaisons modernes, permettant un échange de données plus performant tout en réduisant les coûts. Pour aller plus loin, concernant les cas où une communication filaire est imposée, Enedis présente une proposition d'amendement au code de l'énergie qui l'autoriserait à (faire) réaliser la pose de moyens de télécommunication en même temps que les travaux de raccordement.

> Expérimentation de l'absorption de réactif pour les producteurs HTA départ direct : l'intérêt d'utiliser les moyens de production existants pour permettre plus de « flexibilités » pour l'exploitation du réseau n'est plus à démontrer. Ces travaux ne cessent de prendre de l'ampleur. Ainsi, sur la fin d'année et début 2019,

France Hydro Electricité a répondu à la Consultations Enedis sur l'utilisations des flexibilités locales. Ces travaux vont s'amplifier encore en 2019.

> Carte des interlocuteurs privilégiés : à la demande de France Hydro Electricité notamment, Enedis a réalisé une carte des interlocuteurs privilégiés Producteurs par Région, sur la France entière afin que chaque producteur puisse disposer d'un « point d'entrée » simple et efficace pour toute demande concernant Enedis. Ces interlocuteurs ont systématiquement été conviés à participer aux réunions régionales organisées par France Hydro afin de permettre aux producteurs de pouvoir échanger en direct avec eux.

Le Turpe 5 bis HTA/BT entre en vigueur le 1^{er} août 2018



Créé en 2000 pour rémunérer les missions et contrats de service public exercés par les gestionnaires de réseau (RTE, Enedis et les entreprises locales de distribution), le Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Electricité (Turpe) version cinq bis est entré en vigueur le 1^{er} août 2018. Cette version intègre la tarification pour les opérations dites d'« autoconsommation collectives », et également les mises à jour suite à l'annulation en conseil d'Etat des certaines disposition du TURPE 5.

Grid Code : travaux sur la construction du code réseau européen

La construction d'un code réseau européen (Grid Code) réunit depuis quelques années à la fois les gestionnaires de réseaux et les producteurs, en vue de transposer le règlement européen en droit français.

France Hydro a continué de s'investir aux côtés des autres producteurs sur les nouvelles règles qui doivent venir amender les arrêtés du 23 avril 2008 modifiés et qui régissent les règles de raccordement des installations de production aux réseaux publics d'électricité de transport et de distribution. Résultats de ces travaux, les textes doivent être publiés en 2019.

27

Sujets juridiques

28

France Hydro, lobbyiste de la petite hydroélectricité

Le syndicat, appuyé de ses référents juridiques et de ses partenaires que sont le Syndicat des Energies Renouvelables (SER) et l'Union Française de l'Electricité (UFE), suit de près les projets de textes (lois, décrets, arrêtés) susceptibles de concerner de près ou de loin l'hydroélectricité.

Seul ou en coopération avec le SER et l'UFE, France Hydro participe aux phases de concertation avec le Gouvernement et propose, le cas échéant, des amendements visant à infléchir les textes en faveur de la petite hydroélectricité. Le syndicat est notamment très investi auprès des services du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire en charge de la petite hydroélectricité, et particulièrement auprès de la Direction Générale de l'Energie et du Climat (DGEC).



Quelques exemples de sujets juridiques suivis par le syndicat en 2018 et faisant l'objet d'article détaillés dans nos Flash Infos :

Dispense de permis de construire pour les centrales hydroélectriques, canaux, barrages, digues et passes à poissons,

- Projet de loi « Pour un Etat au service d'une société de confiance » (droit à l'erreur),
- Dispositions relatives à l'avis de l'autorité environnementale et la séquence « Eviter Réduire Compenser » dans la loi,
- Conditions d'abrogation d'une autorisation pour utilisation de la force hydraulique (droit d'eau),
- La transaction pénale, une alternative aux poursuites pénales, en matière environnementale,
- Le pouvoir de dérogation expérimental aux normes réglementaires accordé aux Préfets,
- Autorisation environnementale et enquête publique par voie électronique : un projet d'expérimentation régionale ;
- Loi de finance 2019

Dans ses Flash Infos, France Hydro Electricité propose également un décryptage de la veille réglementaire de la filière et une chronique de la jurisprudence.

29

France Hydro Électricité en actions

30

Mai

> Journée portes ouvertes des énergies renouvelables

France Hydro assiste à de nombreux colloques et conférences partout en France afin de se tenir informé de l'actualité et des initiatives qui voient le jour en matière de production d'électricité et d'environnement.

Ces douze derniers mois ont également été l'occasion pour le syndicat de participer ou d'être partie prenante d'évènements propices à évoquer notre filière.

Dans le cadre du Débat Public sur la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), le Syndicat des Énergies Renouvelables (SER) a organisé deux journées portes ouvertes des installations de production d'énergies renouvelables les 25 et 26 mai 2018.

Partenaire de cette opération pour la filière de petite hydroélectricité, France Hydro Electricité a mobilisé ses adhérents producteurs afin qu'ils ouvrent les portes de leurs centrales au grand public à l'occasion de cette manifestation. La mobilisation de la filière a été remarquable : sur les 140 sites ouverts aux visites, plus du tiers était des centrales hydroélectriques.

Rétrospective de l'année 2018



Octobre

Colloque national de l'hydroélectricité

Le Syndicat des énergies renouvelables (SER), en collaboration avec France Hydro Electricité et l'Union Française de l'Électricité (UFE), et avec le soutien de l'ADEME, a organisé, jeudi 11 octobre à la Maison de la Chimie à Paris, le Colloque National de l'hydroélectricité intitulé «Territoires et mix électrique : les enjeux de l'hydroélectricité». Initialement destiné à informer les élus sur la filière, le colloque a réuni plus de 200 participants de tous horizons.

Le colloque s'articulait autour de trois tables rondes :

- L'hydroélectricité : une énergie au cœur du nouveau mix électrique
- L'hydroélectricité dans son écosystème
- L'hydroélectricité : une énergie au cœur des territoires

Lors de cette journée, les nombreux atouts de l'hydroélectricité, première énergie renouvelable électrique, ont été rappelés. Sa contribution au développement des territoires, sa capacité à s'intégrer à son environnement et son rôle dans le mix électrique ont fait l'objet de nombreux échanges avec les élus, l'administration et les acteurs de terrain.

Ce colloque a également été l'occasion de présenter une étude confiée au bureau d'études Artelys sur le rôle de l'hydroélectricité dans le système électrique de demain.



31

Octobre

> Colloque « Énergie et territoires »

Christine Etchegoyhen, Présidente de France Hydro, est intervenue lors du colloque « énergie et territoires » organisé le 1er octobre au Palais Beaumont de Pau par le Crédit Agricole Pyrénées Gascogne et la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG). Elle a témoigné du rôle de la petite hydroélectricité à l'échelle locale.

> Formation des agents de la DDT sur la petite hydraulique et son contexte

Rendez-vous annuel du syndicat, Xavier Casiot animait un atelier « petite hydraulique, moulins et cours d'eau » le 11 octobre à la Défense, dans le cadre du programme de formation des agents de la Direction Départementale des Territoires (DDT). Ces sessions de formation ont pour objectif de détailler le fonctionnement d'une petite centrale, les principes de dimensionnement et les aspects techniques pour sensibiliser les agents administratifs aux problématiques des producteurs et porteurs de projets hydroélectriques.



32

Décembre

> Pollutec 2018

A l'occasion du salon Pollutec qui se déroulait à Lyon, France Hydro a été sollicité pour représenter la petite hydroélectricité dans deux conférences. Le syndicat s'est fait représenter par deux de ses Administrateurs locaux. Jean-Philippe Reiller est intervenu sur le stand de la Fédération Nationale des Travaux Publics et sur le marché que représente l'hydroélectricité pour les professionnels de la canalisation. Et Nicolas Flechon, GEG, a participé à la conférence organisée sur l'acceptabilité des projets industriels et des infrastructures afin de témoigner des efforts engagés par la filière pour développer des projets hydroélectriques.

> Hydrometing 2018



La 4^{ème} édition des rencontres d'affaires de la filière hydroélectrique des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées s'est déroulée le 4 décembre à Lourdes. Co-organisées par les CCI locales, France Hydro Électricité, UPEA, la SHEM, EDF Hydro Sud-Ouest, Hélioparc et la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, ces rencontres ont réuni près de 350 participants.

A la suite d'un programme de visite de centrales hydroélectriques situées à proximité de Lourdes, les rencontres se sont poursuivies par une assemblée plénière animée par France Hydro Electricité et ENEDIS sur le thème « L'hydroélectricité, atout majeur pour les réseaux et la transition énergétique ». Enfin, la journée s'est conclue sur un temps de rencontres et d'échanges entre producteurs et prestataires locaux de la filière.



> Colloque Hydro21 sur le stockage et la flexibilité



La dernière édition du colloque « Focus Hydro », organisé par Hydro 21, s'est tenue le 7 décembre 2018 à Grenoble (ENSE3) sur le thème « Stockage et Flexibilité, quelle place pour l'hydroélectricité ? ». Ghislain Weisrock, référent Europe et Flexibilité de France Hydro Electricité, y a présenté les atouts de l'hydroélectricité en matière de stockage et de flexibilité pour le futur.

Il est revenu sur les faiblesses de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie à l'horizon 2030 qui fait l'impasse sur l'écart croissant entre énergie et puissance, le fait que les lacs, éclusées et le fil de l'eau sont négligés dans les études RTE, que le service de l'hydro existant est mal estimé, et l'absence de modèle économique pour le stockage et flexibilité. Il a essayé de démontrer que le marché de l'énergie « Energy Only Market » n'est pas adapté au futur mix fondé uniquement sur le coût du capital (EnR, stockage, services système) et a appelé à trouver un signal de long terme.

> Assises Régionales des Énergies Renouvelables

La DREAL et la Région Grand Est ont organisé la première édition des Assises Régionales des Énergies Renouvelables, le 11 décembre 2018 à Tomblaine (54), destinées aux élus porteurs de projets d'énergies renouvelables. JM Levy, Délégué Général de France Hydro Electricité, y était présent, aux côtés d'une quinzaine d'autres associations et fédérations professionnelles, afin de représenter la petite hydroélectricité et renseigner les élus intéressés pour développer l'hydroélectricité sur leur territoire.



33



France Hydro Électricité et ses adhérents

34

Répondre à vos questions, écouter et s'enrichir de vos témoignages et expériences

Le syndicat apporte quotidiennement aux adhérents l'assistance technique et juridique nécessaire, soit au moyen de ses ressources propres, soit en faisant appel à des conseils spécialisés externes.

Le service aux adhérents a pour objectif d'être le plus réactif et le plus pertinent possible grâce à Jean-Marc Levy, délégué général, référent sur les problématiques juridiques, Xavier Casiot, chargé des questions de production et de raccordement et Cécile Bellot, sur les sujets liés à l'environnement et la continuité écologique.

Outre la veille réglementaire propre à l'hydro-électricité, les sujets juridiques sont traités avec l'aide de Bernard Kieffer, spécialiste du droit de l'hydroélectricité et référent juridique de France Hydro, et Maître Jean-François Remy, également délégué régional Grand Est. Ces sujets sont décryptés dans les Flash Info afin de permettre aux adhérents du syndicat d'en cerner les obligations qui en découlent.

Vous informer

Six Flash Infos

Tous les deux mois environ, le Flash Info vous a informés des nombreux sujets suivis par le syndicat. En « fils-rouge » de 2018, le contrôle des installations, les audits menés par la Commission de Régulation de l'Énergie, la préparation de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), les travaux du Comité National de l'Eau (CNE), la préparation du 11ème programme des agences de l'eau, etc. Sans oublier tous les autres sujets qui ont fait l'actualité énergétique, environnementale, juridique, ainsi que les publications récentes, les manifestations à ne pas manquer, les dernières petites annonces.



35

Une revue de presse quotidienne

Réalisée tous les matins à destination de nos adhérents qui le souhaitent, la revue de presse propose une sélection d'articles de presse du jour qui concerne l'actualité hydroélectrique au niveau national et local, ainsi que l'actualité énergétique et environnementale nationale et internationale.

Sur la toile

> [Un site Internet fonctionnel au service de tous](#)

Tenu à jour avec les données d'actualité, le site internet est un outil du quotidien précieux aux adhérents qui leur donne accès à de nombreuses informations nécessaires au bon déroulement de leur activité : grilles de tarifs, actualités juridiques, événements locaux, petites annonces... Il s'agit également d'une source d'information recherchée par ceux qui souhaitent aborder la filière et s'informer sur son actualité. En témoigne le succès de la page destinée aux porteurs de projets qui est l'une des plus consultées du site. 200 visiteurs uniques se connectent en moyenne au site chaque jour.



> [Côté réseaux sociaux](#)

Les comptes Twitter et Facebook de France Hydro Electricité permettent essentiellement de relayer les articles de presse du jour qui touchent la filière. Ils permettent de constituer un réseau de personnes et d'entreprises intéressés par nos activités, déjà au nombre de 2 192 abonnés sur Twitter.



> [Veille des marchés publics relatifs à la continuité écologique](#)

Depuis 2014, le syndicat réalise une veille des marchés publics relatifs aux appels d'offres concernant la continuité écologique et l'hydroélectricité pour le compte de nos adhérents producteurs.

Se rencontrer

Assemblée Générale et 10^{èmes} Rencontres France Hydro Electricité

L'Assemblée Générale annuelle et les 10^{èmes} Rencontres France Hydro Electricité se sont déroulées les 31 mai et 1^{er} juin au Palais des congrès d'Arles. Plus de 500 participants, producteurs, porteurs de projets et fournisseurs ont répondu présents cette année pour cette dixième édition des Rencontres.



Lieu de rendez-vous de la filière hydroélectrique, les Rencontres France Hydro Electricité sont l'occasion pour les participants de pouvoir côtoyer et échanger avec plus de 80 fournisseurs de la filière, de rencontrer de nouveaux acteurs et de découvrir les dernières nouveautés techniques. Plus de 85 exposants, fournisseurs d'équipements et prestataires de services étaient présents sur la zone d'exposition des 10^{èmes} Rencontres. Une vingtaine d'entre eux ont animé des ateliers techniques pour présenter aux visiteurs leurs solutions ou leurs équipements en comité restreint.



Enfin, pour célébrer la dixième édition des Rencontres, et en clin d'œil à notre présence en terre gipsy, une soirée festive était organisée au Patio de Camargue. Plus de 150 participants se sont retrouvés dans une ambiance festive et animée.



Les Rencontres sont également l'occasion pour le syndicat d'organiser des conférences thématiques sur des sujets d'intérêt pour la filière. Pour cette édition, deux tables rondes d'échanges et de débat, une conférence d'actualité et le traditionnel atelier réseau et raccordement animé par Enedis étaient au programme.

Table ronde sur la « Place et avenir de l'hydroélectricité dans le mix énergétique »

Cohérence des politiques nationales, objectifs de développement de la filière, appels d'offres, stockage, flexibilité... sont les sujets qui ont été abordés lors de cette table ronde par Virginie Schwarz, Directrice de l'Energie, Ministère, Jean-Louis Bal, Président du Syndicat des Energies Renouvelables (SER), Olivier Grabette, Directeur Général Adjoint Prospective, Expertise et Solution de RTE et Ghislain Weisrock, Référent Europe et système électrique, France Hydro Electricité.

Table ronde sur le « Partage de l'eau, comment concilier les différents usages »

La conciliation des usages est un sujet qui s'inscrit au cœur de la problématique de la gestion de la ressource en eau. En tant qu'aménageurs des rivières, les producteurs d'hydroélectricité sont souvent les premiers artisans de la mise en œuvre du multi-usages avec les agriculteurs, les pêcheurs, les pratiquants de sports d'eaux vives, etc. Porté de longue date par le syndicat, nous avons souhaité apporter l'éclairage de deux acteurs sur le sujet de la conciliation des usages : le GASBI, un groupe

de réflexion et la Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne qui porte cette problématique depuis sa création depuis plus d'un demi-siècle.

Conférence de présentation du dispositif réglementaire de contrôle des producteurs d'électricité

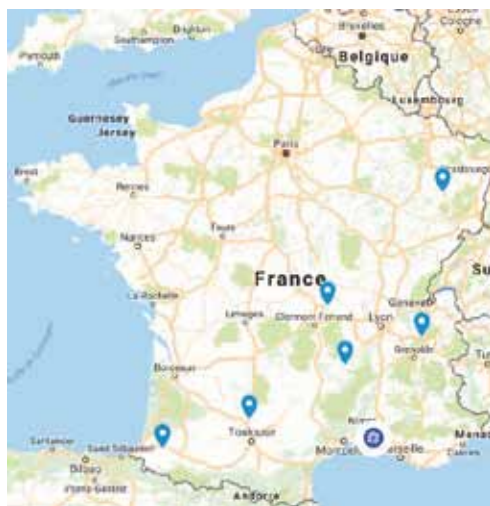
La mise en œuvre imminente des contrôles des installations hydroélectriques nous avait incités à convier la Coprec, la fédération des organismes de contrôle, pour présenter le dispositif de contrôle spécifique à la filière. Dans l'attente de la publication du référentiel de contrôle définitif, la Coprec a pu présenter le dispositif réglementaire et adresser aux producteurs présents ses recommandations pour faciliter le bon déroulement des contrôles à venir.

Atelier «Réseau et raccordement» avec ENEDIS

Les Rencontres sont traditionnellement l'occasion d'échanger avec Enedis sur un état des lieux de la production d'énergies renouvelables, et d'hydroélectricité en particulier, sur l'impact attendu sur le réseau électrique et les conséquences en termes de raccordement pour les producteurs.

Réunions régionales : à la rencontre de nos adhérents

Chaque année, cinq ou six dates de réunions régionales sont programmées partout en France. Elles sont pour le syndicat l'occasion de se rendre sur le terrain, à la rencontre de ses adhérents. Ces réunions ont pour objectif de présenter l'actualité de la filière, les différents travaux en cours du syndicat et d'échanger avec les participants présents. Elles sont généralement animées par JM Lévy, Délégué Général, et Christine Etchegoyhen, Présidente et peuvent également faire intervenir les autres permanents : Xavier Casiot, sur les problématiques réseau et raccordement, Cécile Bellot, sur les problématiques environnement. A la suite d'une matinée d'information et d'échanges, l'après-midi est traditionnellement consacré à la visite d'une centrale hydroélectrique, ou des ateliers d'un fournisseur local.



Réunion régionale à Salies de Béarn

Le 1^{er} février, Salies de Béarn (64) accueillait la première réunion d'échanges et d'information de l'année animée par Christine Etchegoyhen et JM Lévy. Plus de 80 participants étaient inscrits, la moitié constituée de producteurs et de porteurs de projets. L'après-midi était consacré à la visite de la centrale de Sorde-l'Abbaye, propriété du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne. Située sur la rive droite du Gave d'Oloron, cette centrale de 400 kW fondée en titre produit en moyenne 2 860 000 kWh, soit l'équivalent de la consommation de 1 200 personnes.

Réunion régionale à Remiremont

Répondant à l'invitation d'HPP et Hydroe de découvrir leurs ateliers lorrains de fabrication de turbines, la réunion régionale de la région Grand Est s'est tenue à Remiremont (88) le 15 mars. Conviés à cette visite, les Sénateurs de la circonscription, M. Daniel Gremillet et M. Jackie Pierre, ainsi que le Député Christophe Naegelen, ont rejoint la cinquantaine de producteurs et fournisseurs participants inscrits, témoignant de l'intérêt de la filière hydroélectrique dans cette région.



Réunion régionale au Puy en Velay

Organisée à Saint-Paulien, le 5 avril, avec le soutien de notre représentant local, M. Paul Laurent, cette réunion régionale a rassemblé près de 80 participants, dont une large majorité de producteurs venus s'informer de l'actualité de la filière et échanger avec le syndicat. Après une matinée studieuse et un déjeuner convivial, les propriétaires des centrales de Ribette et de Charbouteyre, situées à quelques kilomètres l'une de l'autre, nous ont ouvert leurs portes. D'une puissance de 400 kW, la centrale de Ribette, équipée de deux turbines Kaplan, avait été rénovée en 2015.



Réunion régionale à Chambéry

Plus d'une soixantaine de participants étaient réunis le 27 septembre pour participer à la réunion de Chambéry. A cette occasion, nous avons convié la Direction Générale des Alpes d'Enedis à intervenir afin de se présenter aux producteurs et échanger avec eux sur leurs questions liées au raccordement de leurs centrales. Producteur historique de la région, M. Convert nous a ouvert les portes de la centrale hydroélectrique du Gelon, située à la Rochette, pour la visite de l'après-midi. Construite de 1965 à 1968, rénovée en 2015/2016, la centrale du Gelon produit 10 GWh par an, soit l'équivalent de la consommation domestique de 3 000 habitants. Les deux sites de la centrale du Gelon (prise d'eau et centrale) sont localisés à l'emplacement d'anciens moulins.



Réunion régionale à Vichy

Le 25 octobre se déroulait la réunion régionale organisée à Gannat, à quelques kilomètres de Vichy, avec le soutien de notre représentant local M. Vincent Ferry. A l'issue du point d'actualité, la Direction Générale Auvergne d'Enedis, a disposé d'un temps de présentation de ses équipes et de son actualité. L'après-midi a été consacré à visiter la centrale hydroélectrique de Neuvial, à Bègues. En plein travaux de mise en œuvre de la continuité écologique, la centrale s'équipait de deux nouvelles passes à poissons et d'un plan de grilles à 2 cm agrandi.

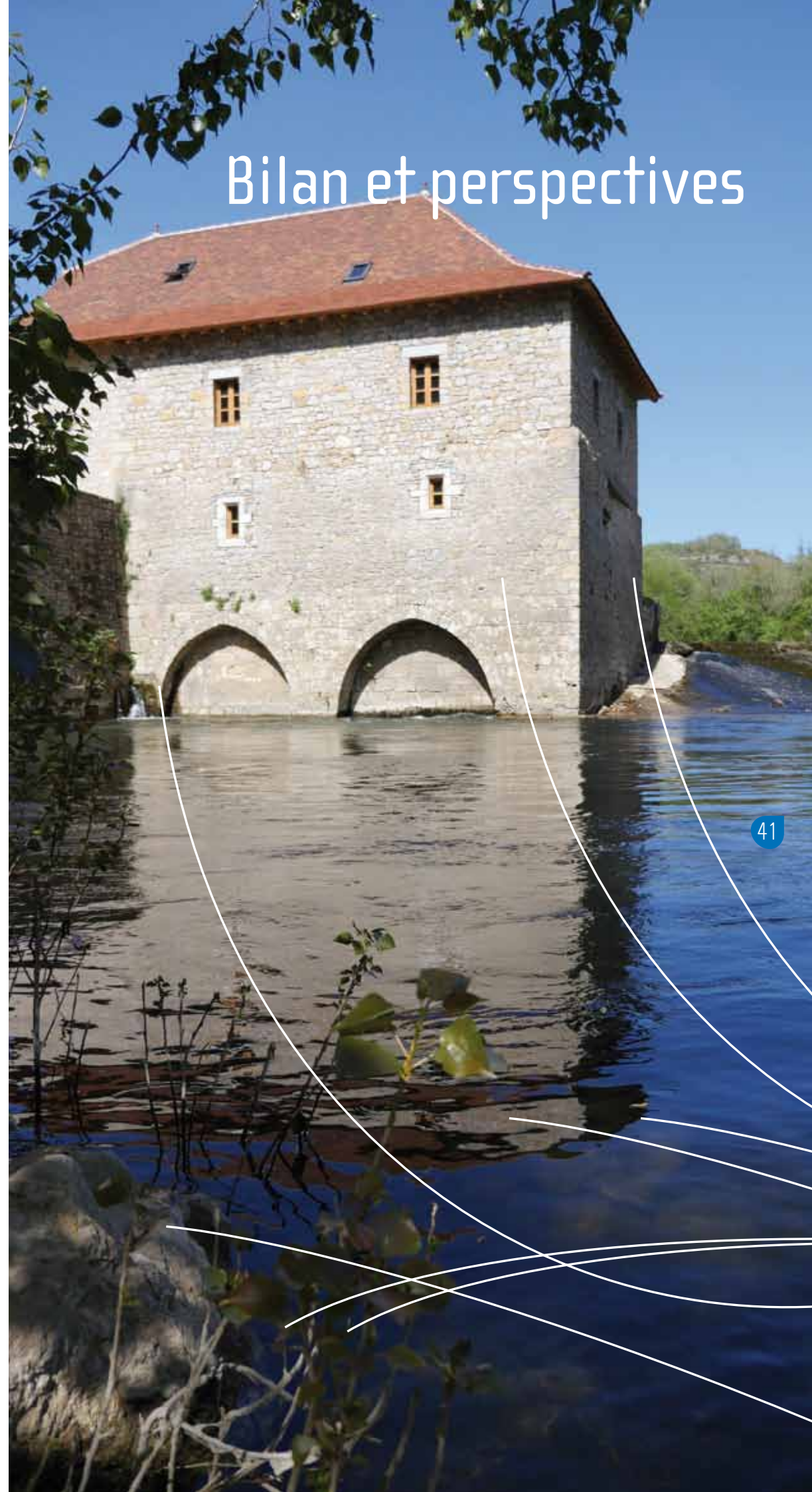


Réunion régionale à Montauban

La tournée 2018 des réunions d'information et d'échange se concluait le 22 novembre à Montauban. Salle comble avec plus de 80 participants, dont les 2/3 étaient des producteurs. Comme pour les réunions précédentes, nous avons invité Enedis à participer et venir échanger avec les producteurs. La Direction Régionale Nord Midi-Pyrénées avait répondu présent. Sudhydro Groupement nous a ensuite ouvert les portes de sa centrale de Corbarieu, située sur la rivière Tarn. Depuis son acquisition en 2015, Sudhydro a entrepris sur cette centrale de lourds chantiers que nous avons pu constater : la rénovation de la partie basse tension et automatisme des deux rives en 2016, la mise en conformité vis-à-vis de la continuité écologique en rive droite en 2017 et, en cours, la continuité écologique de la rive gauche.



Bilan et perspectives



2018, quel bilan ?

Que peut-on attendre de 2019 ?



42

Hydroélectriciens, exploitants, hydrauliciens, barragistes... les terminologies utilisées pour qualifier les producteurs d'hydroélectricité sont nombreuses mais, quel que soit le dénominateur, ces hommes et ces femmes ont prouvé qu'ils sont capables de s'adapter aux évolutions réglementaires, techniques, environnementales et d'innover. Ils étaient maçons-mécaniciens-électriciens dans leur petite centrale. Ils sont aussi devenus biologistes-écologistes des rivières. Ils se professionnalisent.

Les changements qui s'opèrent dans le monde de l'énergie leur font découvrir les marchés de l'électricité, certains se sont ouverts au trading ou au commerce direct avec les consommateurs. Nul ne peut dire aujourd'hui à quoi ressemblera le métier dans le futur mais les producteurs ont toute capacité de relever le défi.

Si le monde de l'énergie évolue, le paysage hydro-électrique change lui aussi. De nouveaux acteurs s'intéressent aux différentes possibilités qu'offre la petite hydroélectricité. Pour l'intérêt qu'y portent les nouveaux consommateurs engagés, en demande d'électricité issue de source renouvelable et produite localement. Pour disposer d'une source d'approvisionnement électrique dans les territoires, qui rend possible la mobilité verte même excentrée.

Et en marge de ces grands acteurs, les porteurs de projets qui voient tout l'intérêt de préserver les seuils existants, anciennes meuneries, ou filatures, afin d'y produire de l'électricité verte. Parce qu'en

matière d'hydroélectricité, la taille ne fait pas la grandeur ! Si les électrons pouvaient être tracés, quelle ne serait pas la fierté des consommateurs de savoir que l'électricité qu'ils consomment est produite grâce à la force de l'eau, dans le village d'à côté, par des hommes et des femmes qui en ont fait leur passion et y dédient leur vie.

2019 se présente sous de bons auspices : un appel d'offres réussi qui fait le plein de projets à développer, une Programmation Pluriannuelle de l'Énergie qui, sans être ambitieuse, fixe des objectifs de développement à la filière sur le long terme, un nouveau contrat d'achat pour les rénovations de centrales de taille moyenne...

Les mois à venir présentent également leur lot d'incertitudes. Les conclusions attendues de la Commission de Régulation de l'Énergie suite à l'audit de 2018 détermineront le niveau des aides à venir. La mise en œuvre des 11^{èmes} Programmes des Agences de l'Eau pourrait sonner le glas des aides

à la mise en conformité environnementale des ouvrages et pénaliser les producteurs dans leurs projets de rénovation et d'amélioration du parc existant.

Pour faire face à ces changements, qui bouleversent le paysage énergétique et impactent vos conditions d'exploitation, France Hydro Electricité a besoin de rester fort pour représenter la profession dans toute sa diversité. C'est pourquoi le syndicat lance une étude inédite sur les services rendus par l'hydroélectricité aux réseaux, afin de pouvoir mieux valoriser à l'avenir cette spécificité de notre filière. Sur le plan politique, France Hydro continue d'interpeller les pouvoirs publics sur l'incohérence des politiques publiques

Le syndicat est présent à vos côtés et vous accompagne, vous conseille, vous informe et vous forme lorsque vous en avez besoin. Il est également en première ligne pour préserver vos intérêts à plus long terme. Pour donner à l'hydroélectricité les moyens de produire avec son temps, pour demain.

43

Glossaire

- CGEDD** Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable
- CGEJET** Conseil Général de l'Économie, de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies
- Clean Energy Package** Paquet législatif « *Une énergie propre pour tous les Européens* » : *future directive européenne sur les énergies renouvelables*
- CNE** Comité National de l'eau
Organisme consultatif placé auprès du ministre chargé de l'environnement sur les questions relatives à l'eau.
- CNTE** Conseil National de la Transition Énergétique
- Code RFG** Codes de réseau européens relatifs aux conditions de raccordement
- CODDA** Certificats ouvrants droit à l'obligation d'achat
(supprimés par la révision des mécanismes de soutien aux EnR de 2016)
- CRE** Commission de Régulation de l'Énergie
- CSPE** Contribution au service public de l'électricité
- DCE** Directive Cadre sur l'Eau
La DCE du 23 octobre 2000 (directive 2000/60) vise à donner une cohérence à l'ensemble de la législation avec une politique communautaire globale dans le domaine de l'eau.
- DEB** Direction de l'Eau et de la Biodiversité
- DGEC** Direction Générale de l'Énergie et du Climat
- DREAL** Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- EnR** Énergies Renouvelables
- EREF** European Renewable Energies Federation
- FDMF** Fédération des Moulins de France
- FEDER** Fond Européen de Développement Régional
- FNPF** Fédération Nationale de Pêche Française
- IFER** Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux
- IGF** Inspection Générale des Finances
- IOTA** Installations, ouvrages, travaux et activités
- OA** Obligation d'Achat
- ONEMA** Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
- PCET** Plan Climat Énergie Territorial
- PLTE** Projet de Loi Transition Énergétique
- PPI** Programmation pluriannuelle des investissements
- QPC** Question prioritaire de constitutionnalité
- RTE** Réseau de transport d'électricité
- S3RenR** Schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables
- SER** Syndicat des Énergies Renouvelables
- Smart Grid** Réseau électrique intelligent qui favorise la circulation d'information entre les fournisseurs et les consommateurs afin d'ajuster le flux d'électricité en temps réel et permettre une gestion plus efficace du réseau électrique
- SHF** Société Hydrotechnique de France
- SRCAE** Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie
- UFE** Union Française d'Électricité

Comité de rédaction : Aurélie Dousset, Christine Etchegoyhen, Anne Pénalba, Xavier Casiot, Jean-Marc Levy
Conception graphique : Bernard Pénalba

© Photos : - tous droits réservés

mai 2019

France Hydro Électricité
66, rue La Boétie, 75008 Paris
Tél. 01 56 59 91 24 - Fax 01 56 59 91 23
Courriel : francehydro@france-hydro-electricite.fr
www.france-hydro-electricite.fr
twitter.com@FranceHydroElec
www.facebook.com/francehydroelectricite